



LA MAIN
ET
LES PRODUITS
CHIMIQUES

VOS MAINS SONT EXPOSÉES

Votre entreprise utilise de nombreux produits chimiques au cours d'opérations comme :

- la pesée,
- le transfert,
- la vidange,
- le fractionnement,
- l'application,
- le conditionnement,
- le nettoyage...



→ Vos mains sont exposées à ces produits chimiques.



En cas de contact avec la peau,
certains produits chimiques
peuvent nuire à la santé.

CERTAINS PRODUITS SONT DANGEREUX EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU



→ Sachez les repérer en lisant les étiquettes !

Exemples de pictogrammes et de mentions de danger :



H314 - Provoque des brûlures de la peau
et de graves lésions des yeux



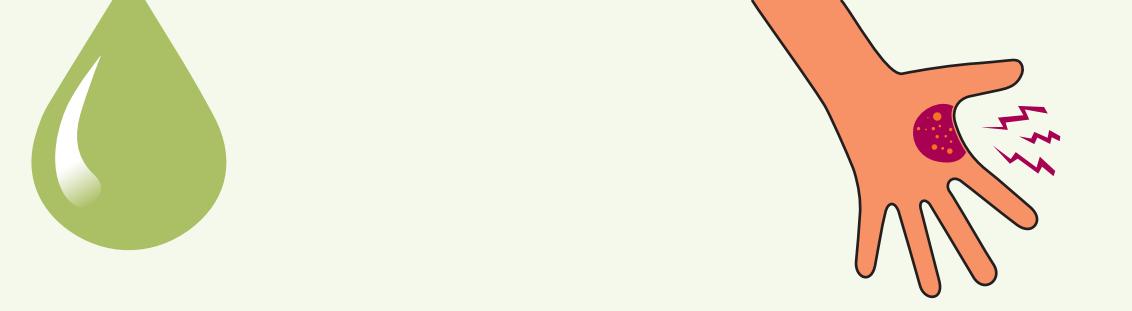
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H312 - Nocif par contact cutané



H310 - Mortel par contact cutané
H311 - Toxique par contact cutané



H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
prolongée
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes
à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
prolongée

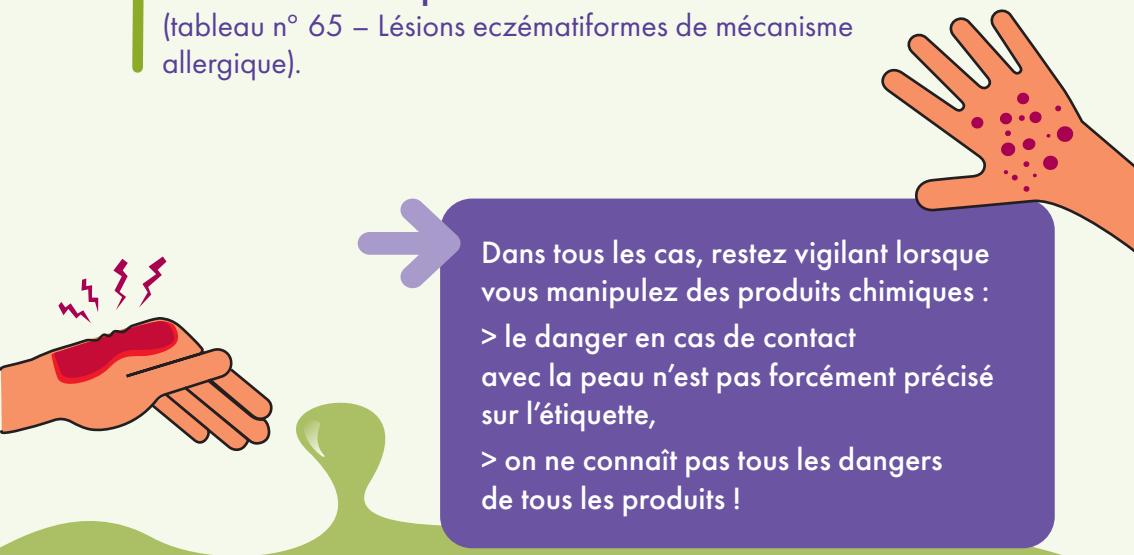


→ Ces produits peuvent être à l'origine :

- De brûlures chimiques (acides, bases...).
- De maladies de la peau (dermatoses).
- Certaines maladies sont des allergies récidivantes (liées aux chromates ou résines époxy...).
- D'autres sont provoquées par le passage des produits dans l'organisme à travers la peau :
 - ➔ le benzène dans les essences : leucémies,
 - ➔ certains solvants de dégraissage : effets sur le sang, le foie ou les reins.

De nombreuses affections cutanées sont reconnues comme maladies professionnelles

(tableau n° 65 – Lésions eczématiformes de mécanisme allergique).



Dans tous les cas, restez vigilant lorsque vous manipulez des produits chimiques :

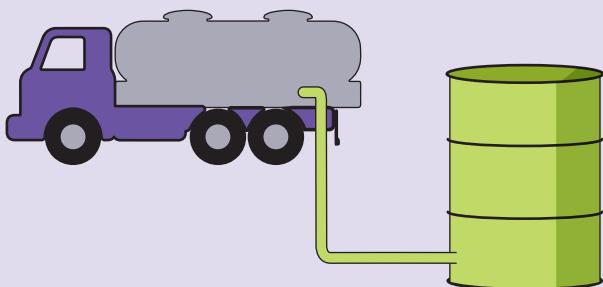
- > le danger en cas de contact avec la peau n'est pas forcément précisé sur l'étiquette,
- > on ne connaît pas tous les dangers de tous les produits !

LA MAIN EST PRÉCIEUSE SACHEZ LA PRÉSERVER

La première étape est **la substitution du produit chimique dangereux**, à défaut :

→ « Remplacez » la main

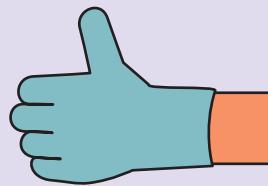
- **Automatisez** autant que possible les phases dangereuses.
- **Privilégiez les transferts en circuit fermé** (tuyauteries, pompes...).



→ « Eloignez » la main

- **Utilisez des outils** comme intermédiaires.
- **Évitez le transvasement** manuel d'un produit dangereux d'un récipient à un autre (centrale de dilution, pompes doseuses...).

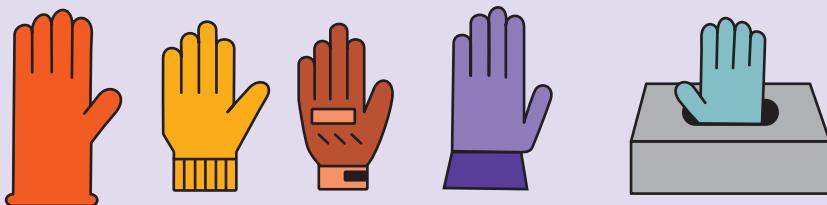




→ Protégez la main

- En complément ou à défaut, **utilisez des gants de protection** adaptés aux produits chimiques et à l'activité.

Attention, les gants ne résistent pas à tous les produits chimiques, sachez bien les choisir et les utiliser.



Respectez les règles élémentaires
d'hygiène :

Lavez-vous les mains après avoir
retiré vos gants de protection et avant
de manger, boire, etc.

TOUS LES SECTEURS SONT CONCERNÉS

→ Bâtiments et travaux publics, automobile, textile...

Exemples de produits utilisés en entreprise :

- Ciments
- Chrome, nickel
- Lubrifiants, fluides de coupe, huiles de démolage
- Solvants pétroliers, hydrocarbures halogénés, éthers de glycol...
- Résines epoxy, polyesters...
- Composites
- Acides, bases
- Produits de synthèse, détergents, désinfectants, amines aromatiques
- Etc.



Pour en savoir plus

- Prendre soin de ses mains au travail pour prévenir l'eczéma, **ED 6470**
- Lavez-vous les mains pour vous protéger et protéger les autres, **ED 6170**
- Des gants contre les risques chimiques, **ED 112**
- Produits chimiques. Apprenez à décrypter les pictogrammes de danger, **ED 4406**
- ProtecPo. Aide au choix des protections cutanées (logiciel)



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6528

3^e édition | mai 2025 | 5000 ex. | ISBN 978-2-7389-2973-0

Conception graphique & illustrations : Éva Minem – Imprimerie Monsoise

L'INRS est financé par la Sécurité sociale
Assurance maladie - Risques professionnels

www.inrs.fr